

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 18 décembre 2017

N° 17-12-13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2017

OBJET :

**Domaine de Bonnefonds –
Cession espaces verts à la
commune**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance :** 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Corinne BOICHON – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Odile CLAVIERES à Muriel ORIOL – Patrice THOLLOT à René THELISSON – Marie-Ange LAURENT à Dominique PAULMIER – Valérie BLANCHARD à Svitlana PRESSENSE – Lionel CANNOO à Catherine COMBE – Francis LEMERCIER à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171214-17-12-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Affichage : 18/12/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

DOMAINE DE BONNEFONDS – CESSION ESPACES VERTS A LA COMMUNE

Monsieur Alain BLANCHARD, adjoint au maire, expose que suite à une erreur matérielle, la délibération approuvée par le Conseil municipal en date du 12 juillet 2017 comportait des oublis au niveau des parcelles à intégrer dans le domaine privé de la commune, ainsi qu'une erreur de saisie dans la parcelle désignée.

Cette délibération est donc annulée et remplacée par la suivante :

Monsieur Alain BLANCHARD, adjoint au maire, expose que suite à la demande de la société de promotion immobilière THOMAS.SA, la Commission Etudes et Travaux a procédé à une visite, le 3 juillet 2017, des espaces verts du lotissement du Domaine de Bonnefonds et a considéré qu'ils remplissent les conditions nécessaires à leur intégration dans le domaine privé de la commune.

Il vous est demandé d'accepter la rétrocession à titre gratuit des parcelles B1465 – B1481 – B1482 – B1483 et B1485 correspondant aux espaces verts du lotissement du Domaine de Bonnefonds situé le long du Vérut.

Considérant l'intérêt d'acquérir les parcelles situées en berge du Vérut,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** la cession à titre gratuit,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte s'y rapportant,
- **DIT** que les frais d'acte sont à la charge de la Société THOMAS.SA.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 18 décembre 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171214-17-12-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Affichage : 18/12/2017